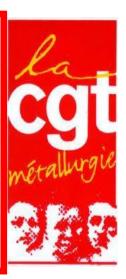


Mobilisation pour le respect des droits des salariés à se défendre : Exigeons la réintégration de Fabrice PONE chez C&K



Rappel des faits :

Fabrice PONE, élu du personnel, délégué syndical CGT et conseiller Prud'hommes depuis 2002 chez C&K à Dole, fut déjà victime de répression syndicale et de l'arbitraire patronal avec licenciement pour faute en 2012.

Après une longue période de procédure juridique pleine de rebondissements, des prud'hommes à la cour de cassation, Fabrice fut réhabilité dans ses droits par la cour d'appel de NANCY qui annule l'autorisation de licenciement du 12 novembre 2012. Fabrice demandera sa réintégration pour le 1er février 2017à son poste de travail en février 2017.



Pendant <u>cinq ans</u> Fabrice au prix de nombreux sacrifices s'est battu sans relâche, avec courage et détermination pour que justice lui soit rendue et que soit reconnu le droit syndical dans l'entreprise et la liberté à tous les salariés de s'organiser collectivement afin de pouvoir se défendre, s'exprimer, revendiquer et faire respecter leurs droits.

<u>C'est cela que la direction C&K ne tolère pas dans son entreprise, en s'attaquant une</u> nouvelle fois à Fabrice, à la CGT et au respect des droits individuels et collectifs des salariés.

La direction C&K a déposé un nouveau recours en Conseil d'Etat au prétexte que la Cour d'Appel Administrative par sa décision aurait dénaturé les pièces du dossier.

*juillet 2018, le Conseil d'Etat pourtant ultime juridiction administrative, va laminer par un seul élément l'arrêt de la Cour d'Appel et renvoyer l'affaire à nouveau devant la cour d'Appel Administrative de NANCY.

Par cette décision, la direction C&K a cru bon de remettre en cause la réintégration de Fabrice.

C'est en toute illégalité, sans délai et sans autorisation que C&K va procéder à l'expulsion de Fabrice de son poste de travail le 23 juillet 2018 par voie d'huissier et un simple courrier.

Cet acte et ces méthodes d'agressions et de répression syndicale date d'un autre âge et ne sont pas digne d'une entreprise qui se prétend exemplaire du dialogue social.

Pour preuve cet acharnement à l'encontre de Fabrice est condamné très clairement par la DIRECCTE du JURA (Direction Régionale du Travail) qui stipule dans son courrier adressé à Fabrice en date du 7 septembre 2018 :

« Que le Conseil d'Etat casse l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de NANCY du 26 janvier 2017 mais ne règle pas l'affaire au fond puisqu'il procède au renvoi devant la Cour Administrative d'Appel .

<u>Dès lors votre réintégration aurait dû être maintenue jusqu'à ce que la Cour Administrative</u> d'Appel rende un nouvel arrêt suite au renvoi du Conseil d'Etat ».

La CGT exige le respect de la loi et la REINTEGRATION IMMEDIATE de Fabrice PÔNE qui s'impose à C&K, avec paiement des salaires depuis le 23 juillet 2018.

HALTE à la REPRESSION SYNDICALE! La CGT appelle tous les salariés à se mobiliser et à venir nombreux au

RASSEMBLEMENT devant l'entreprise C&K
2 rue Berthollet à DOLE
Vendredi 28 septembre 2018 à 16h

Pour:

- ➤ Exiger la réintégration immédiate de Fabrice PÔNE conformément à la loi!
- ➤ Le respect à l'exercice du droit syndical dans chaque l'entreprise.
- ➤ Le respect des droits des salariés à s'organiser et la liberté de s'exprimer et revendiquer!



Tous ensemble:
Soyons unis et solidaires

Quand on touche à un délégué CGT on s'attaque à toute la CGT

C&K recevant les officieux avant ses portes ouvertes du 29 septembre.